

**PROCÈS-VERBAL** d'une réunion ordinaire du **Conseil d'établissement** de l'école primaire des Explorateurs (205, rue Désiré-Juneau, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier), tenue le jeudi 3 novembre 2022, à 18 h, à laquelle ont participé :

Les représentants des parents :

- M<sup>mes</sup> Andrée-Anne Dubois, Geneviève Gauthier-Ferland, Marlène Plamondon ainsi que M. Éric Foster et M. Éric Pelletier

Les représentantes des enseignants :

- M<sup>mes</sup> Sarah Boulianne, Rebekka Menge et Roxanne Rinfret-Bernier

Les représentantes du personnel de soutien :

- M<sup>mes</sup> Marie-Hélène Gagnon et Cathie Paquet

Autres présences :

- M<sup>mes</sup> Mariève Allard et Annie Dussault en tant que parents substitués n'ayant pas le droit de vote lors de la rencontre
- M<sup>me</sup> Nathalie Laprade (membre de la communauté) et M. Martin Savard (directeur) sont également présents.

## **1. Ouverture de l'assemblée**

M<sup>me</sup> Geneviève Gauthier-Ferland déclare la séance officiellement ouverte à 18 h et souhaite la bienvenue aux membres.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

### **CÉ-2022-2023-15**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Andrée-Anne Dubois que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Proposition adoptée à l'unanimité

## **3. Adoption du procès-verbal de la réunion du 6 octobre 2022**

### **CÉ-2022-2023-16**

M<sup>me</sup> Rebekka Menge propose l'adoption du procès-verbal de la réunion du jeudi 6 octobre 2022 tel que déposé.

Proposition adoptée à l'unanimité

#### **4. Suivi du procès-verbal**

M<sup>me</sup> Geneviève Gauthier-Ferland fait les suivis du procès-verbal de la réunion du jeudi 6 octobre 2022.

M<sup>me</sup> Marie-Hélène Gagnon mentionne que les tarifs du service de garde votés lors du dernier conseil d'établissement sont en vigueur pour la nouvelle période de tarification.

#### **5. Droit de parole au public**

Un parent était présent, mais n'a pas pris la parole.

#### **6. Sorties éducatives**

Rien n'est à ajouter aux sorties déjà présentées lors de la rencontre précédente.

#### **7. Anglais intensif en 6<sup>e</sup> année (état de situation)**

M<sup>me</sup> Sarah Boulianne présente l'information nécessaire concernant les différentes options offertes en lien avec l'anglais intensif envisagé l'an prochain. Les membres devront prendre une décision éclairée à la prochaine séance quant à la formule pédagogique à utiliser en 2023-2024.

#### **8. Frais de garde pour les parents du C.É. et de l'O.P.P.**

M<sup>me</sup> Geneviève Gauthier-Ferland mentionne qu'il est possible de faire une demande de remboursement de frais de gardiennage pour les membres du C.É. et de l'O.P.P. Il est actuellement permis de se faire rembourser un montant de 7 \$ de l'heure, pour un maximum de 4 h par réunion. Les frais de gardiennage seraient de nouveau remboursés aux membres lors de la tenue de réunions.

#### **CÉ-2022-2023-17**

Suite à la discussion tenue, il est proposé par M<sup>me</sup> Sarah Boulianne que le montant maximal de frais de garde à se faire rembourser pour les membres du C.É. et de l'O.P.P. soit de 8 \$ de l'heure, pour un maximum de 4 heures par réunion, tant en présentiel qu'en virtuel, ainsi que lors de la soirée de reconnaissance aux bénévoles.

Proposition adoptée à l'unanimité

#### **9. Levée de fonds pour 2022-2023 (objectif)**

M<sup>me</sup> Marlène Plamondon précise que la première levée de fonds de cette année sera la vente des bûches de Noël Michaud. Un profit de 10 000 \$ est attendu avec cette levée de fonds. Cette année, il n'est malheureusement pas possible pour les parents bénévoles de se rendre à la pâtisserie Michaud pour faire des bûches de Noël. Le profit par bûche est de 5 \$ (sauf 4 \$ pour la bûche Marto). Enfin, cette année, la vente de bûches se fera par Internet.

M. Martin Savard mentionne que la course-o-thon aura lieu le mercredi 24 mai 2023 en après-midi. Il sera remis au lendemain en cas de pluie. Le profit envisagé par cette course est de 15 000 \$.

## **CÉ-2022-2023-18**

Suite à la présentation, il est proposé par M<sup>me</sup> Marie-Hélène Gagnon que la campagne de financement des bûches de Noël se déroule du mardi 1<sup>er</sup> novembre au mardi 13 décembre 2022 avec un profit envisagé de 10 000 \$ et que les commandites pour le course-o-thon soient amassées du mardi 11 avril au vendredi 12 mai 2023 avec un profit envisagé de 15 000 \$.

Proposition adoptée à l'unanimité

## **10. Politique de location des locaux**

M<sup>me</sup> Geneviève Gauthier-Ferland parcourt la version de la « Politique de location des locaux » de l'école qui a été approuvée en 2019-2020. Les revenus générés par ces locations reviennent à l'école. Cette politique permet de rendre les locaux accessibles aux membres de la communauté. Il est expliqué que les locations sont gérées en « cas par cas » entre les locataires et la direction.

## **CÉ-2022-2023-19**

Il est proposé par M. Éric Foster que la « Politique de location des locaux » déposée soit adoptée pour 2022-2023 en ajoutant que la consommation d'alcool et de drogue est totalement interdite. Il propose également que des frais supplémentaires soient ajoutés si un surveillant est nécessaire pour l'évènement.

Proposition adoptée à l'unanimité

## **11. Encadrement concernant les sorties éducatives pour 2023-2024**

Les membres s'entendent sur ce qui suit au sujet de la planification des sorties éducatives pour 2023-2024 :

- Le projet de sorties devra compter de 4 à 6 sorties pour tous les niveaux ;
- Il devra y avoir au minimum :
  - 1 sortie plein air
  - 2 sorties culturelles
  - 1 sortie au choix dans les autres sphères (univers social / sport / sciences / art)
- Une sortie éducative en anglais devra être prévue pour les élèves de 6<sup>e</sup> année ;
- Pour des projets particuliers, un financement sera possible afin d'aider les parents (ex : voyage) ;
- Une attention particulière devra être portée au carnet des journées pédagogiques prévues au service de garde afin de ne pas planifier d'activités en double ;
- Le coût total du projet de sorties ne devra pas être en deçà de 10 \$ et ne devra pas dépasser de plus de 5 \$ le montant alloué par le MEES pour chaque élève.

## **CÉ-2022-2023-20**

M<sup>me</sup> Geneviève Gauthier-Ferland propose que le cadre de référence pour les sorties éducatives 2023-2024 soit adopté tel que décrit ci-haut.

Proposition adoptée à l'unanimité

## **12. Mise à jour du document « Règlements 2022-2023 du service de garde »**

M<sup>me</sup> Marie-Hélène Gagnon mentionne que certains éléments ont été modifiés dans le document en titre.

### **CÉ-2022-2023-21**

M<sup>me</sup> Marie-Hélène Gagnon propose que le carnet des règlements soit accepté avec les modifications apportées.

Proposition adoptée à l'unanimité

## **13. Clientèle future**

M. Martin Savard mentionne qu'une demande a été faite au ministère dans le but d'agrandir l'école. Le projet d'agrandissement comprend 12 locaux ainsi qu'un nouveau gymnase. D'ici cet éventuel agrandissement, des roulottes seront installées sur le terrain de l'école afin d'accueillir 4 classes supplémentaires dès 2023-2024. Le stationnement serait également agrandi au même moment. La capacité totale de l'école passerait de 550 élèves à 900 élèves.

## **14. Parole aux représentantes du service de garde**

M<sup>me</sup> Marie-Hélène Gagnon n'a rien de particulier à mentionner.

## **15. Parole au membre de la communauté**

M<sup>me</sup> Nathalie Laprade précise que des barrières ont été mises en place au bout de la passerelle, près du nouveau développement, afin d'empêcher l'accès à la cour arrière.

Elle précise également que la lumière au coin de Duchesnay / Fossambault sera mise fonction d'ici le mois de janvier.

La durée du passage piétonnier au coin de Désiré-Juneau / Fossambault restera à 16 secondes car l'achalandage de ce coin de rue ne démontre pas un besoin d'augmentation.

## **16. Parole aux représentants du comité de parents**

M. Éric Foster mentionne que la dernière rencontre du comité de parents a eu lieu le mercredi 19 octobre 2022.

Les principaux points abordés lors de cette rencontre sont placés en annexe de ce procès-verbal.

**17. Parole au responsable de la trésorerie**

M. Éric Pelletier mentionne que le solde est maintenant de 1 375,96 \$.

**18. Sujet divers**

Aucun autre sujet n'a été ajouté à l'ordre du jour.

**19. Levée de l'assemblée**

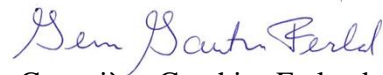
**CÉ-2022-2023-22**

Il est proposé par madame M<sup>me</sup> Geneviève Gauthier-Ferland que la rencontre soit levée à 20 h 12.

Proposition adoptée à l'unanimité



Martin Savard  
Directeur



Geneviève Gauthier-Ferland  
Présidente